

Fiche communale d'information risques et sols
aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité et pollution des sols

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° **Sans objet** du **22 novembre 2017** mis à jour le **22 novembre 2017**

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [PPR n]

2.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR n
Ce PPR est **prescrit et non encore approuvé** oui non
Ce PPR est **approuvé** oui non

PPR mouvements de terrain de Trouville-sur-Mer, Villerville et Cricqueboeuf	date 12 janvier 2022	aléa	Glissements de terrain, coulées boueuses, fluage et éboulements rocheux
PPR inondation de la Basse Vallée de la Touques	date 03/03/16	aléa	Inondation par débordement de cours d'eau

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :
Note de présentation, règlement et cartographies réglementaires consultable sur Internet *
consultable sur Internet *
consultable sur Internet *
Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux oui non

3. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques miniers [PPR m]

3.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR m oui non
date aléa
date aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :
consultable sur Internet *
consultable sur Internet *
Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux oui non

4. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques technologiques [PPR t]

4.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t **prescrit et non encore approuvé** oui non
4.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t **approuvé** oui non
date aléa
date aléa
date aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :
consultable sur Internet *
consultable sur Internet *
consultable sur Internet *
Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux oui non

5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255
La commune est située dans une zone de sismicité zone 1 zone 2 zone 3 zone 4 zone 5
très faible faible modérée moyenne forte

Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est :
Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité consultable sur Internet *

6. Situation de la commune au regard de la pollution des sols

La commune est située en secteur d'information sur les sols (SIS) oui non
Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :
https://www.georisques.gouv.fr/ consultable sur Internet *

7. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

en application de l'article L 125-5 du code de l'environnement et des articles L 1333-22 et R 1333.29 du code de la santé publique
La commune est située dans une zone à potentiel radon zone 1 zone 2 zone 3

Le document de référence est :
Arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français Consultable sur internet*

pièces jointes

8. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R125-26 du Code de l'environnement
Cartographie des aléas et des zonages réglementaires des PPR

9. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

à la date de l'édition de la présente fiche communale les risques près de chez soi
La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site <http://www.georisques.gouv.fr/> dans la rubrique : Connaître les risques près de chez soi
catastrophes naturelles nombre **15** catastrophes technologiques nombre